



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 4 septembre 2020, le Conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-huit août deux mille vingt avec affichage à la porte de la Mairie et de la salle du Belvédère, s'est réuni à la salle du Belvédère sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 18
- Votants : 22

**Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)**

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	GOUDAL Patrice	P
DESLOGES Jean	P	MALLE Thierry	P
MONTEBAULT Mélanie	P	LECÈNE Yoann	R
HAMEL Constant	P	LERAY Christine	P
LEMONNIER Tiphaine	P	BOIROUX Céline	R
PETIT Jean-Marc	P	HARDY Laure	E
SALOT Véronique	R	PIGEON Alison	R
POMMEREUL Edith	P	JÉGAT Francis	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
DUBOIS Catherine	P	COCHET Laëtitia	P
PORCHER Patrice	P	FOUQUET Gaëtan	P
VALLÉE Pascal	P		

**Avaient donné pouvoir :**

Mandant	Mandataire	Procuration pour
SALOT Véronique	LEMONNIER Tiphaine	Ensemble séance
LECÈNE Yoann	de GOUVION SAINT CYR Aymar	Ensemble séance
BOIROUX Céline	GOUDAL Patrice	Ensemble séance
PIGEON Alison	VALLÉE Pascal	Ensemble séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Constant Hamel a été désigné secrétaire de séance (21 voix pour et 1 abstention).

## ORDRE DU JOUR

### Ajout à l'ordre du jour :

M. le Maire propose aux membres du Conseil de rajouter un point mineur à l'ordre du jour : la sollicitation d'une subvention concernant la réalisation du terrain multisport de La Selle en Coglès, projet initié par le Conseil Municipal des Jeunes. Les membres du conseil après débat et suspension de séance approuvent à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

### Information :

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de la réception le 1<sup>er</sup> septembre 2020 de la lettre de démission de Mme LAIZE Maud. Il précise que la préfecture a été informée de cette démission et que sa remplaçante, dans l'ordre de la liste majoritaire, est Mme HARDY Laure.

### **1) Approbation des procès-verbaux de juin et juillet**

Approbation du procès-verbal du 25 juin : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du 10 juillet : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du 17 juillet : correction sur la création d'un poste non permanent pour un agent technique au service scolaire : le taux est de 73 % d'un temps complet et non pas 47 %. Le procès-verbal est approuvé à 21 voix (1 abstention).

### **2) Choix du prestataire travaux de rénovation du bourg de Coglès**

Monsieur le Maire évoque la consultation engagée pour retenir un prestataire concernant la rénovation du centre bourg de Coglès (secteur 1). Il rappelle que cette opération fait l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SADIV et que la maîtrise d'ouvrage a été confiée après consultation à la société TECAM. Il précise que 5 offres dématérialisées ont été déposées avant la clôture de la consultation (7 août 2020 12h00), qu'une offre papier a été déposée après la clôture et a été refusée. Il indique qu'une négociation a été lancée concernant l'optimisation des prix et du calendrier d'intervention à l'ensemble des dépositaires.

L'analyse des offres après négociation est la suivante

Prix : valeur 40 points/100 (Offre la moins disante/Offre analysée) x 40

BASE

SOUSSIONNAIRES	Montant de l'offre en € HT	Observations générales sur le prix	NOTE SUR 40
STPO	213 499,90 €		40,00

LEMEE TP	252 602,00 €		33,81
LEHAGRE	246 750,60 €		34,61
POTIN TP	234 217,50 €		36,46
COLAS	215 141,00 €		39,69

**BASE + pse 1 (option enrobés grenailés)**

SOUSSIONNAIRES	Montant de l'offre en € HT	Observations générales sur le prix	NOTE SUR 40
STPO	221 299,60 €		39,42
LEMEE TP	258 452,00 €		33,75
LEHAGRE	253 260,60 €		34,44
POTIN TP	243 317,50 €		35,85
COLAS	218 066,00 €		40,00

**BASE +PSE 2 (substitution des dalles podotactiles par clous)**

SOUSSIONNAIRES	Montant de l'offre en € HT	Observations générales sur le prix	NOTE SUR 40
STPO	218 299,90 €		40,00
LEMEE TP	269 402,00 €		32,41
LEHAGRE	252 750,60 €		34,55
POTIN TP	234 457,50 €		37,24
COLAS	222 341,00 €		39,27

**BASE +PSE1+PSE 2**

SOUSSIONNAIRES	Montant de l'offre en € HT	Observations générales sur le prix	NOTE SUR 40
STPO	226 099,90 €		39,85
LEMEE TP	275 252,00 €		32,74
LEHAGRE	259 250,00 €		34,76
POTIN TP	243 559,50 €		37,00
COLAS	225 266,00 €		40,00

Valeur technique (en grisé dans tableau) avec reprise de la note pour prix et classement final

SOUSSIONNAIRE	VALEUR TECHNIQUE NOTE TOTALE SUR 60	PRIX	NOTE TOTALE SUR	CLASSEMENT
---------------	----------------------------------------	------	--------------------	------------

			<b>100</b>	
<b>STPO</b>	37,50	40,00	77,50	2
<b>LEMEE TP</b>	35,00	33,81	68,81	3
<b>LEHAGRE</b>	32,50	34,61	67,11	4
<b>POTIN TP</b>	20,00	36,46	56,46	5
<b>COLAS</b>	50,00	39,16	89,16	1

**Les membres du conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, Décident à l'unanimité :**

**-De confier les travaux de rénovation du centre bourg de Coglès (secteur 1) à la société Colas pour un montant de 218 066,00 €/HT, correspondant à l'offre de base plus option 1 (PSE1).**

**-Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

### **3) Acquisition tondeuse autoportée**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de remplacer une des tondeuses autoportées du service technique/espaces verts. Il indique que des recherches ont été faites chez les fournisseurs locaux concernant des offres d'occasion. Une démonstration d'un matériel correspondant aux besoins du service a été faite le vendredi 28 août en présence des agents et des élus en charge du dossier.

La société Bellamy de St James propose une tondeuse frontale GRILLO FD 13.09 ayant 350 heures d'utilisation aux conditions suivantes :

Valeur neuve HT :	25549,00
Proposition occasion	18150,00
Reprise tondeuse Shibaura en panne	2000,00
Total HT	16000,00
TVA 20 %	3630,00
TOTAL TTC	19780,00

Monsieur le Maire précise que les crédits ont été prévus au budget pour cette éventuelle acquisition.

**Les membres du Conseil municipal après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir débattu, décident par 21 voix (1 abstention) :**

- **d'accepter l'offre de la Société Bellamy de St James concernant l'acquisition d'une tondeuse autoportée d'occasion GRILLO FD 13.09 pour un montant TTC de 19780,0 € incluant la reprise de l'ancien matériel Shibaura pour un montant de 2000,00 € .**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette acquisition et à sa mise en service.**

#### **4) Conventions prestations de services avec Couesnon Marches de Bretagne**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 19 11 122 du 28 novembre 2019 portant sur la signature des conventions de services de Couesnon Marches de Bretagne.

Il évoque les nombreux services, matériels, locaux communautaires pouvant être mis à disposition des communes membres. Il propose au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de l'autoriser à signer toutes conventions cadre, de service ou de mise à disposition avec Couesnon Marches de Bretagne de manière à alléger les démarches administratives et à diminuer les délais de mise à disposition de ces services et équipements.

**Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir débattu, décident à l'unanimité :**

**D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toute convention cadre ou convention de service liée à la mise à disposition de matériel, de local ou de service de Couesnon Marches de Bretagne au profit de la commune pendant toute la durée du mandat.**

#### **5) Commission de contrôle : désignation des représentants** **(Pas de délibération, seule une désignation de conseillers prêts à participer)**

Conformément à l'article R.7 du code électoral, suite au renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans, "le maire transmet au préfet, la liste des conseillers

*municipaux prêts à participer aux travaux de la commission prévue à l'article L.19 parmi ceux répondant aux conditions fixées par les IV, V, VI et VII de l'article L.19".*

Pour les communes de + de 1000 habitants avec deux listes :

- **3 représentants de la liste majoritaire : PETIT Jean Marc, SALIOT Véronique, VALLEE Pascal.**
- **2 représentants de la liste minoritaire :** *Les membres de la liste minoritaire sont informés du sujet lors de cette séance, Il leur est demandé de désigner leurs représentants avant la date de clôture des inscriptions.*

## **6) Maisons fleuries :**

Monsieur le Maire fait lecture du projet de règlement du concours communal des Maisons fleuries au conseil municipal. Il rappelle que ce concours est désormais organisé à l'échelle de la commune nouvelle. Il précise que le projet de règlement fixe le montant des récompenses qui sont attribuées aux gagnants et participants de chaque catégorie et qu'il est valable jusqu'en 2026.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers municipaux de délibérer sur l'adoption du règlement du concours communal des maisons fleuries.

**Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- **D'adopter le règlement du concours communal des maisons fleuries des Portes du Coglais pour la période 2020-2026.**

## **7) Sollicitation subventions pour réhabilitation église Montours**

*Point retiré de l'ordre du jour en attendant les précisions des financeurs potentiels.*

## **8) Ressources humaines : avancements de grades**

**Création – suppression de postes dans le cadre d'avancements de grade**

Monsieur le Maire présente deux propositions d'avancements de grade,

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe et supprimer un poste d'adjoint administratif territorial,

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe et supprimer un poste d'adjoint technique territorial,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal,**

**DECIDE à l'unanimité des évolutions suivantes :**

<b>Création d'un poste</b>	<b>Suppression d'un poste</b>	<b>A la date du</b>
<b>1 Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1 Adjoint administratif territorial</b>	<b>05.09.2020</b>
<b>2 Adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>Adjoint technique territorial</b>	<b>05.09.2020</b>

Et de mettre à jour le tableau des effectifs, en fonction.

## **9) Désignation d'un représentant à l'Office des Sports et des Loisirs**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M. Louapre, président de l'Office des Sports et Loisirs de Couesnon marches de Bretagne dans lequel il demande au Conseil municipal de désigner un représentant.

- Monsieur le Maire propose la candidature de SALIOT Véronique.

**Les membres du Conseil municipal après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :**

**- Décident de désigner SALIOT Véronique comme représentante du Conseil municipal des portes du Coglais à l'office des Sports et des Loisirs.**

## **10) Sollicitation FST pour réalisation du terrain multisport**

Monsieur le Maire rappelle le projet du Conseil Municipal des Jeunes concernant la transformation du terrain de tennis de La Selle en Coglès en terrain multisport.

Il indique qu'après consultation, la société AGORESPACE a proposé un devis de 45121,20 TTC, que ce devis a été accepté, les crédits ayant été inscrits au budget primitif.

Il précise qu'un courrier d'autorisation de commencement de travaux anticipé a été transmis au Conseil départemental le 3 septembre.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le Conseil Départemental 35 pour l'octroi d'une participation financière au projet d'aménagement de terrain multisport au titre du FST 2020.

**Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décident de solliciter le Conseil Départemental 35 pour l'octroi d'une aide financière FST pour la réalisation d'un terrain multisport à la Selle en Coglès.**